

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-094

SERVICE : Conservatoire d'Agglomération

OBJET : Contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et Sacha STEURER Entreprise Individuelle - stage de danse et de poésie à destination des élèves du cycle 3 de la spécialité théâtre

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation dans les domaines de la culture et de la vie étudiante ;

CONSIDERANT que le Conservatoire d'Agglomération souhaite, dans son projet d'établissement, mettre en place avec différents partenaires, des stages pédagogiques à destination des élèves fréquentant l'établissement ;

CONSIDERANT que le Conservatoire d'Agglomération a sollicité Sacha STEURER pour l'organisation d'un stage de danse et de poésie organisé à destination des élèves du cycle 3 de la spécialité théâtre ;

CONSIDERANT que le coût estimé pour la Communauté d'Agglomération est de 1 452€ ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rédiger une convention afin d'organiser les modalités administratives et financières de ce stage ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec Sacha STEURER EI, N° siret : 949 123 111 00013, situé 2 montée Bonafous 69004 Lyon, pour l'organisation d'un stage de danse et de poésie organisé à destination des élèves du cycle 3 de la spécialité théâtre.

La convention précise les points suivants :

- Sacha STEURER s'engage à fournir un stage pédagogique de danse et de poésie à destination des élèves du cycle 3 de la spécialité théâtre du Conservatoire d'Agglomération du 17 au 20 mai 2024 selon le calendrier suivant :
 - o Vendredi 17 mai 2024 : 18h15 – 21h15,
 - o Samedi 18 mai 2024 : 10h00 – 17h00,
 - o Dimanche 19 mai 2024 : 10h00 – 17h00,
 - o Lundi 20 mai 2024 : 10h00 – 17h00 ;
- La Communauté d'Agglomération s'assurera de la mise à disposition du lieu du stage ;
- La Communauté d'Agglomération s'engage à verser à Sacha STEURER EI, sur présentation de facture, la somme de 1 452.00 € net (mille quatre cent cinquante-deux euros). Ce montant comprend la partie pédagogique, les frais de déplacements et de repas.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 17 avril 2024.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente



Sylviane CHÊNE

Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

